



E D I T O

La Loire, de Varennes à Bouchemaine, devrait intégrer bientôt, officiellement, ce qu'on qualifie de «patrimoine mondial», bien commun de notre planète et de son humanité. Cette reconnaissance internationale place donc le fleuve royal au rang des plus prestigieux monuments naturels, honneur dont il faut se réjouir comme on se satisfait d'une reconnaissance nouvelle et justifiée.

Mais, même offerte au monde, la Loire est indissociable de l'Anjou qu'elle parcourt d'Est en Ouest, marquant une large part de son paysage et donnant un sens particulier à la culture de ses habitants. Elle est, saumuroise ou angevine, un lien essentiel entre tous les Pays du Maine-et-Loire, chacun étant baigné de ses eaux ou bordé de sa Vallée. Elle est donc, d'abord, le patrimoine des angevins.

Cette légitime appropriation ne peut toutefois se satisfaire de la seule dimension patrimoniale. La Loire est vivante et ne peut donc être comprise comme le sanctuaire d'une nature étrangère à la vie, fantôme d'un mythique arrêt du temps.

La valorisation des paysages, la protection rigoureuse de l'environnement, la renaissance des savoir-faire traditionnels, la prise en compte raisonnée des risques naturels et tout ce qui contribue à l'authenticité d'un territoire singulier ne s'opposent en rien au développement économique, notamment touristique ou agricole, et à l'épanouissement social et culturel de ses riverains. La Loire doit être aussi comprise comme un espace de modernité.

IMAGO



L'atout Loire

Opération Loire de Lumière

Pour la valorisation des bords de Loire

La métamorphose de ce numéro n'est pas celle d'un lieu mais d'un espace, elle n'est pas non plus spectaculaire mais s'opère par petites touches successives, lent travail où chaque action contribue à révéler quelques trésors cachés.

Cet espace est ligérien et plus précisément englobe sept communes des bords de Loire entre Saint Mathurin-sur-Loire et Saint Martin-de-la-Place, rive droite, Blaison-Gohier et Saint Rémy-la-Varenne, rive gauche.

Regroupées depuis 1995 au sein du S.I.T.V.A.L., ces communes se sont engagées depuis 1997

dans le premier Contrat Départemental de Valorisation Touristique des Espaces Ruraux Remarquables (CODVER) avec un objectif de valorisation touristique des bords de Loire. Après une importante phase de réflexion préalable, le SITVAL a engagé, en partenariat avec le C.A.U.E., une étude de faisabilité sur les thèmes suivants :

- illuminations d'éléments de patrimoine bâti ou naturel ;
- réalisation de points d'observation thématiques sur la Loire ;
- construction d'un bateau à passager.

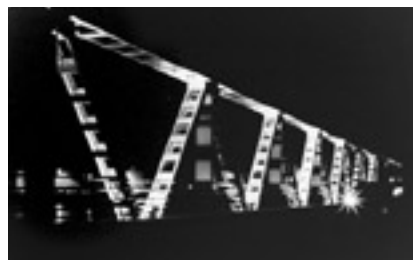
Cette étude a abouti dès 1998 à l'engagement de trois chantiers :

- la construction d'un bateau à passager d'une capacité de 60 personnes et pouvant naviguer dans un tirant d'eau de 25 cm, parallèlement la réalisation de six pontons a été également engagée ;
- la réalisation d'un avant-projet de point d'observation sur la commune de Saint Mathurin-sur-Loire ;
- les essais de mise en lumière du pont de Saint Mathurin-sur-Loire, du pont et du clocher des Rosiers-sur-Loire, des Chapelles de Saint Clément-des-Levées.

Dès cet été, les touristes en quête de nouvelles aventures ligériennes ont pu embarquer sur le "Loire de Lumière" pour une découverte du fleuve au fil de l'eau ; sur la levée la restauration des deux chapelles de Saint Clément a rendu à ces deux édifices tout leur éclat, rehaussée, pour l'une d'elle, d'une touche d'illumination.

Encouragé par le succès du bateau, le SITVAL envisage déjà d'inscrire en deuxième tranche du programme un deuxième bateau... à suivre. Cette deuxième tranche envisagée pour l'an 2000 devrait également voir se concrétiser :

- la réalisation de panneaux d'orientation dans le clocher des Rosiers-sur-Loire ainsi qu'une nouvelle mise en lumière de l'édifice ;



Le Pont de Saint Mathurin



- la transformation de la tour d'escalade de la Ménitry ainsi que l'ancien local sanitaire de Saint Clément-des-Levées en point d'observation ;

- la mise en lumière de moulins à Blaison-Gohier, du pont des Rosiers-sur-Loire et peut-être l'intégralité du pont de Saint Mathurin-sur-Loire ainsi qu'une des deux chapelles à Saint Clément-des-Levées et, pourquoi pas, le site de l'ancienne sablière à Saint Martin-de-la-Place avec son projet de guinguette. ■

J.P.D



Le clocher des Rosiers-sur-Loire



Les chapelles de Saint Clément-des-Levées

Bateau : Loire de Lumière

Maître d'ouvrage : S.I.T.V.A.L

Assistant : C.A.U.E. de Maine-et-Loire

Chantier : ALUMINOX

Construction : aluminium

Protection des passagers par un taud en toile plastifiée

Capacité : 60 passagers assis + 2 membres d'équipage. Plage avant pour entreposer des vélos

Longueur hors tout : 16,50 m

Longueur flottaison : 12,50 m

Tirant d'eau en charge : 0,25 m

Tirant d'air : 3,05 m

Motorisation : 2 moteurs hors-bord diesel (2 x 36 cv)

Carburant : gazole, 600 litres

Promenade : 02-41-45-24-24



CODVER

Un contrat pour le développement touristique

Les Contrats Départementaux de Valorisation Touristique des Espaces Ruraux Remarquables (CODVER) ont pour objectif de favoriser le développement de l'économie touristique locale. Toute structure intercommunale bénéficiant d'une unité paysagère et patrimoniale remarquable et d'une offre d'hébergement touristique commercialisable pouvant accueillir au moins 1000 personnes peut en bénéficier en s'engageant à financer sur ses propres ressources un animateur touristique.

Le programme d'actions sur trois ans doit porter sur des opérations de mise en valeur du patrimoine et des actions d'organisation et de promotion.

La participation financière du Département s'élève à 50 % (plafonnée à 150 000 F.H.T.)

pour l'étude préalable et à 30 % du montant total des opérations (plancher de travaux de 2 MF HT, plafond de 4,5 MF HT).

La participation financière du Département est versée à la structure intercommunale en fonction du degré de réalisation de chacune des opérations figurant au contrat.

Les dossiers de candidature au titre du CODVER doivent être déposés avant le 15 septembre et comprendre :

- une lettre de motivation présentant les thèmes touristiques majeurs que le pays souhaite voir prendre en compte au titre du CODVER ;
- une délibération de la structure intercommunale ;
- le devis et propositions des organismes sollicités pour l'étude préalable. ■

J.P.D

Le Plan Loire

Grandeur Nature

Il s'articule autour de trois axes principaux :

- La sécurité des populations face au risque d'inondation qui se décline sur quatre actions :
 - l'identification des zones inondables par la publication des atlas,
 - le contrôle de l'aménagement des zones inondables à travers le P.I.G.,
 - le renforcement des moyens d'alerte et d'annonce des crues ainsi que l'élaboration de plans d'évacuation des populations.
 - des mesures d'aménagement spécifiques à la Loire moyenne avec en particulier le renforcement de la levée, la restauration du lit et l'entretien de la Loire.

- La satisfaction des besoins quantitatifs et qualitatifs en eau, en considérant comme prioritaire l'objectif de relèvement de la ligne

d'eau en étiage de la basse Loire et de la Loire moyenne en décidant notamment l'arrêt définitif de l'extraction de granulats dans le lit mineur*.

- La restauration de la diversité écologique du milieu, en facilitant la libre circulation des poissons migrateurs et en mettant en oeuvre un programme de reconstitution des milieux naturels, de protection des espaces naturels et de maîtrise des paysages.

*lit mineur : terrain recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant tout débordement "ou" lit mouillé plus de 10 jours par an ".

De fait, les extractions en Loire par dragage dans le lit mineur qui portaient sur des volumes importants avaient déjà totalement cessé à la fin 1993 soit un peu avant l'arrêt d'interdiction du 22 septembre 1994.

Seulement 2 carrières sont encore exploitées en zone inondable dans le lit majeur de la Loire, la carrière de l'Ile Ponneau à Saumur, dans le lit endigué en rive droite de la Loire, et la carrière des Sols de Loire à Montjean, en rive droite de la Loire, ouverte depuis 1994 après arrêt des extractions dans le bras de St-Georges.

Le schéma départemental des carrières vise à réduire de 3% par an le volume des extractions dans le lit majeur et ne plus autoriser de sites nouveaux dans les lits endigués et les zones de crues décennales ainsi que dans les zones inondables d'aléas forts et très forts.

Il semble encore trop tôt pour constater une évolution significative de la ligne d'eau par rapport aux objectifs fixés dans le cadre du Plan Loire. ■

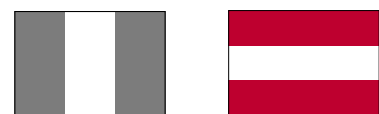


Signalisation fluviale

[Panneaux]



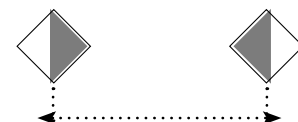
- 1 - passage recommandé dans les deux sens
2 - passage recommandé et interdit en sens inverse (sens unique)



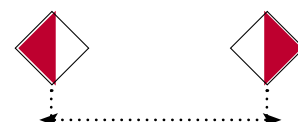
- autorisation de passer interdiction de passer



- éclusage assuré passage interdit



- recommandation de passer dans l'espace indiqué

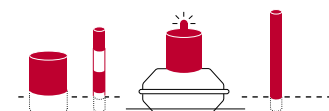


- interdiction de passer hors de l'espace indiqué

[Balises]



- différentes balises tribord pour un montant (babord pour un avalant), mises à 6 m hors chenal



- différentes balises babord pour un montant (tribord pour un avalant), mises à 6 m hors chenal

[Signaux sonores]

- attention
- je viens sur tribord
- ■ je viens sur babord
- ■ ■ je bats en arrière
- ■ ■ ■ je suis incapable de manoeuvrer
- ● ● ● ● danger imminent d'abordage

F.T

Les enjeux d'un fleuve au destin peu ordinaire

Du Plan de Prévention des Risques au projet de classement au patrimoine mondial de l'humanité, la Loire est au coeur de multiples préoccupations et initiatives portées par l'Etat, la Région, le Département, les Communes, les associations... Roselyne BACHELOT, député du Maine-et-Loire, Présidente du Conservatoire des rives de la Loire et de ses affluents et Georges RABAGLIA, Chef du service agriculture, aménagement foncier et environnement du Conseil Général, nous livrent leurs impressions sur la Loire d'aujourd'hui et de demain.

Imago < Quelles sont les conditions qui ont présidé à la création du Conservatoire ?

Roselyne Bachelot < C'est une



volonté du Conseil Régional des Pays de la Loire, à l'époque présidé par Olivier Guichard, dont la réflexion a commencé il y a déjà presque une dizaine d'années et qui s'est trouvée finalisée en 1991.

Tout de suite, ce qui a présidé est d'être un carrefour entre des élus régionaux, départementaux et locaux (municipaux, devrais-je dire), des associations ainsi que des scientifiques.

Deux structures sont particulièrement opérationnelles. Bien entendu, à côté de l'Assemblée Générale qui regroupe l'ensemble des participants, en particulier associatifs, siège un conseil d'administration avec des membres de droit, en particulier des élus, mais comprenant deux collègues, un collègue d'associations et donc un collègue d'élus municipaux. Il existe également un conseil scientifique où toutes les sciences se trouvent représentées sans préférence entre les sciences nobles et les sciences que l'on retrouve couramment dans ce genre d'opérations, c'est à dire les hydrographes, les géologues mais aussi bien des archéologues... Je n'oublie pas que Julien Gracq a été notre premier Président de ce conseil scientifique.

I < Quelles sont les orientations de la politique du Conservatoire ?

R.B < D'abord, il faut dire que le Conservatoire n'a pas d'outil juridique, il ne lève pas l'impôt, il n'a pas de taxe qui lui permette de s'appuyer sur des moyens permanents, comme ça existe par exemple pour les départements qui ont la taxe sur les espaces

naturels sensibles ou qui ont des moyens législatifs. Nous, nous ne pouvons agir que dans la concertation ce qui, au départ pouvait être ressenti comme une gêne, a en fait, été une chance parce que nous n'avons pu agir qu'avec des partenaires.

Bien entendu, notre oeuvre première est la préservation des paysages. Nous étendrons certainement de plus en plus cette préservation des paysages aussi par des actions d'études, études des zones humides, colloques, publications, mais aussi des oeuvres directes. Nous avons, par exemple, avec le Conseil Régional, ce Fonds Régional d'Actions pour la Loire, dans lequel nous menons des actions comme l'entretien des rives, la réparation des levées et des quais. Nous menons aussi bien une oeuvre de conseil auprès de tous ceux qui agissent sur la Loire, qu'une oeuvre directe.

I < La Loire est-elle un élément identitaire fort pour la région et un liant entre les différents Pays qui la parcourent ?

R.B < La Loire est le seul trait d'union d'une région, qui par ailleurs, est finalement extrêmement diverse. Ce n'est pas pour rien d'ailleurs que l'on dit les "Pays de la Loire", la simple sémantique de ce que j'appelle un singulier-pluriel ou un pluriel-singulier, montre bien que le fleuve est l'épine dorsale, la colonne vertébrale de cette région et qu'il en fait l'unité par cette Loire. Je précise bien que ce Conservatoire n'est pas le Conservatoire de la Loire mais bien, et je vous prie de le noter, le Conservatoire de la Loire et de ses affluents.

D'ores et déjà, on a pu casser, grâce à cela, une certaine logique départementaliste qui s'oppose à une vision, en fait moderne, d'une politique environnementale. C'est vrai que les vieilles séparations administratives sont de moins

en moins pertinentes quand on s'occupe de problèmes d'environnement. Nous participons donc à trouver d'autres logiques, des logiques de bassins versants, des logiques de densités paysagères, des logiques complètement nouvelles.

I < Et d'ailleurs largement promues par le Conseil Régional ?

R.B < Tout à fait ! On va les retrouver, par exemple, dans une politique que j'ai initiée, qui est la politique des CRAPE, les Conventions Régionales d'Aménagement du Paysage et de l'Eau. Finalement, tout cela correspond à la même logique.

I < Vous parliez d'interdépendance, il y a presque également une interrégionalité ?

R.B < Oui puisque déjà, nous avons initié un certain nombre de rencontres, de travaux en commun avec la Région Centre. On voit bien que la Loire ne va pas s'arrêter brutalement à Montsoreau, bien entendu ! Nous essayons aussi de casser cette logique purement administrative sur les problèmes de levées, de quais, de cales... On essaie de travailler avec nos collègues du Centre dans le cadre du Plan Loire.

Moi, pour l'instant, ce que j'apprécie, c'est que nous avons réussi à travailler avec l'ensemble des acteurs qui travaillent sur la Loire., que ce soit l'EPALA ou l'association de Christine Jean. Avouez que cela n'est pas mal !

I < Comment se situe le Conservatoire dans le concert de tous les intervenants qui s'intéressent à la Loire ?

R.B < Nous voulons être un forum où chacun s'écoute et puisse se rencontrer comme lors des dernières journées du Conservatoire qui se sont déroulées à Nantes et qui étaient consacrées à l'Eau, élément de paysage.

I < Vous percevez donc la Loire comme un territoire de développement ?

R.B < Bien entendu et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous n'avons pas abordé la problématique du paysage uniquement en citant l'aspect "paysage naturel". Vous voyez d'ailleurs que l'oeuvre humaine est pour nous aussi importante dans la protec-

tion du paysage. Pour nous, il n'y a pas que les fleurs et les petits oiseaux, les cales, les quais font aussi partie du paysage, certains éléments industriels également. Nous avons consacré toute une étude aux silhouettes de village pour en faire la typologie. Pour nous, l'homme est au coeur de la problématique du paysage et je crois que cette approche est l'approche qui permet de réconcilier des gens extrêmement dissemblables.

I < Comment la présidente du Conservatoire apprécie-t-elle le projet de classement de la Loire, en amont, au titre du patrimoine mondial ?

R.B < Nous l'apprécions extrêmement positivement. Nous avons été consulté sur cette affaire et le Conservatoire apporte son soutien le plus entier à l'opération de classement à l'UNESCO. Nous souhaitons même qu'à la marge (nous avons fait des propositions en ce sens), le périmètre en soit élargi car il nous paraît qu'en particulier vers l'aval, le périmètre concerné pourrait être élargi. Nous sommes donc entièrement d'accord avec cette procédure. Nous n'avons qu'une seule crainte, c'est qu'elle n'avance pas assez vite.

I < Quelle est votre vision de la Loire du troisième millénaire ?

R.B < La Loire, à n'en pas douter, va être un enjeu tout à fait considérable. Elle va être un enjeu en terme identitaire bien entendu. Elle est extraordinairement menacée parce que c'est un fleuve d'une fragilité tout à fait considérable. Ainsi, les conflits d'intérêt vont être majeurs tout au long du fleuve et on les voit déjà se dessiner, ils sont déjà déclarés. La Loire, je ne la vois pas promise à un destin ordinaire.

I < La Loire c'est donc un territoire d'enjeu très fort et un élément identitaire au niveau régional ?

R.B < Oui, tout à fait, et dans une Région qui veut, comme l'a dit le Président Fillon, ancrer sa modernité dans son enracinement pour que les gens ne soient pas déboussolés, à l'évidence, la Loire ne pourra pas être, ne pourra plus être un simple élément de paysage. Il faudra avoir une politique de protection intelligente, qui ira beaucoup plus loin. ➔

➔ Moi, pour ma part, je ne souhaite pas que l'on saucissonne la Loire. Ce que j'ai proposé au Président Fillon, c'est que le Conservatoire de la Loire puisse être l'élément majeur de conservation du paysage sur l'ensemble de la région pour bien montrer que la Loire était un élément de la région et que cela ne s'arrête pas à ses rives, car évidemment, la séparation est assez artificielle. La vision du troisième millénaire, c'est la Loire dans sa région. ■

Imago < Que représente la Loire pour le Conseil Général ?

Georges Rabaglia < La Loire est une composante de l'identité départementale inscrite dans son nom. C'est d'abord un atout touristique puisqu'elle est connue mondialement. Et puis en ce qui concerne le Département, c'est effectivement un patrimoine naturel majeur à préserver, un vecteur fort en terme de tourisme mais également un support important en terme de production d'eau potable. Il faut savoir que les trois quart de la population du département sont desservis par des eaux de surface ou des eaux de provenance de la Loire.

I. < Quel est aujourd'hui le statut de la levée ?

G.R < En Maine et Loire, on a la chance ou la malchance d'avoir plusieurs types de levées. On a des levées domaniales comme celle de l'Authion qui mesure environ 70 km de La Bohalle à Saumur. Il y a ensuite des levées syndicales appartenant à des propriétaires privés comme celle de Montjean et du Val de St Georges. Et puis il y a enfin une troisième levée, à savoir celle de Belle-Poule qui appartient à une collectivité locale - l'Institution inter-départementale du Bassin de l'Authion constituée de l'entente entre le département de Maine et Loire et d'Indre et Loire.

I. < Je m'adresse maintenant au cycliste. Quel bilan peut-on tirer de la fermeture de la levée entre Angers et Saumur ?

G.R < Eh bien, disons que cette mesure s'inscrit dans la politique du département qui est de créer des pistes cyclables dès lors

qu'il y a des modifications sur les routes départementales. Tout cela va dans le sens du projet "La Loire à vélo". Mes collègues de la Direction des routes et des Transports travaillent sur une déclaration d'utilité publique afin de pouvoir procéder aux acquisitions de terrains et ainsi réaliser les travaux de mise en place des pistes cyclables.

I. < Le projet "La Loire à Vélo" de la source à l'estuaire est donc toujours d'actualité ?

G.R < C'est plus que d'actualité. On espère ouvrir un tronçon dans le courant de l'an 2000 et ce à côté du Parc Naturel. Il y a en effet une action conduite entre le Maine et Loire et l'Indre et Loire.

I. < Quelques mots sur l'agriculture ligérienne, notamment en ce qui concerne les mesures environnementales en aval d'Angers, Chalonnnes par exemple...

G.R < Il s'agit de mesures qui ont été mises en place il y a environ cinq ans et qui ont pour objet de limiter les cultures intensives et surtout de favoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Il faut savoir que sur les bords de Loire cela fonctionne un peu comme au début du siècle. Il y a des basses vallées, donc des zones inondables. Et puis si on remonte un peu il y a du maïs... C'est un système lié à la polyculture. Par conséquent un chiffre d'affaire, peu élevé par exploitation, mais également peu d'emprunts. Le Conseil Général a donc essayé de mettre en place des aides pour consommer les zones de maïs sur terre arable. Evidemment cela prend beaucoup de temps...

I. < Comment se positionne le Conseil Général par rapport à la nébuleuse des partenaires qui tournent autour de la Loire ? Citons le Ministère de l'Environnement, celui de l'Agriculture, Loire Grandeur Nature, le Parc Naturel Régional, mais aussi les chasseurs, les pêcheurs, l'UNESCO, le Conservatoire de la Loire, etc...

G.R < Il y a évidemment beaucoup de structures qui s'occupent de la Loire avec chacune des centres d'intérêts spécifiques. Notez qu'il y a également au niveau du Département plusieurs services

qui traitent de la Loire. Le rôle du Conseil Général est donc de créer des passerelles entre ces différentes structures. Le Conseil Général est un peu une plaque tournante parce qu'on dispose d'un certain nombre d'informations qui remonte vers nous. De fait nous essayons toujours de faire transiter ces informations vers les interlocuteurs concernés afin de faire en sorte que tout le monde travaille ensemble. Le Conservatoire, par exemple, peut jouer un rôle similaire. Nous n'avons pas de temps à perdre en affrontements permanents.

I. < Cette superposition de mesures et de cadres de protections ne finit-elle pas par tuer la protection ?

G.R < Peut-être. Et puis il y a des ministères qui n'ont pas tout à fait les mêmes objectifs. Par exemples les prérogatives des Voies Navigables de France ne sont peut-être pas dans les attentes du ministère de l'environnement. Le projet de relèvement du plan d'eau tout près d'Ingrandes - avec 1,50 m d'abaissement de la ligne d'eau en période d'étiage - est incompatible avec une navigation lourde sur la Loire à l'aube du troisième millénaire. Et pourtant ce projet est nécessaire... Ainsi je pense qu'il est préférable d'adapter les bateaux au fleuve.



I. < Le Conseil Général a-t-il cependant une place à part sur la Loire ?

G.R < Eh bien, en ce qui concerne les travaux de renforcement de la levée on intervient directement comme maître d'ouvrage pour certaines opérations. On assure une grosse portion en matière de financement. Par ailleurs, de plus en plus il s'efforce de la valoriser sur le plan touristique. Il a signé un CODVER avec le SITVAL constitué de sept communes de la Loire amont. Surtout, il est engagé dans un projet de valorisation du château de Montsoreau, avec la réalisation d'une scénographie "Les imaginaires de Loire", qui ouvrira en 2001.

I. < A ce propos quelle est la démarche de l'Etat par rapport au renforcement de la levée ?

G.R < L'Etat a pris un certain nombre de mesures dans le cadre du plan Loire Grandeur Nature n°1 dans les années 94/95 reprises et, en principes, démultipliées dans le prochain plan Loire Grandeur Nature n°2 qui sera mis en place lors du prochain plan Etat-Région. Il y a donc là beaucoup d'argent qui est en jeu et nous espérons que les travaux d'aménagement de la levée de Loire - sur l'Authion notamment - ne tarderont pas à voir le jour. Mais ce n'est pas si simple... car on n'est pas les seuls. On constate, par exemple, que toutes les opérations qui sont faites en amont du bassin et qui ont pour objet de protéger davantage contre les crues sont susceptibles d'être néfastes à ceux qui habitent en aval, c'est-à-dire nous. L'eau, il faut qu'elle passe quelque part. Si elle ne passe pas en haut, elle nous arrivera en bas. Et si on a pas des protections maximales sur les levées, on risque des inondations assez conséquentes. Sans vouloir jouer le catastrophisme, la crue de 1856 peut très bien recommencer. C'est une crue centennale.

I. < On craint encore de telles crues aujourd'hui ?

G.R < Oui. Et en plus avec la déviation, c'est une surface beaucoup plus conséquente qu'en 1856. Des déversoirs ont été fermés... Obligatoirement cela se traduira par une poussée d'eau supérieure à celle de 1856.

I. < Dans quelle Loire vous reconnaissez vous ? Celle dite sauvage, la Loire patrimoine et touristique ou la Loire qui parle à l'imaginaire, celle du poète ?

G.R < Je vais vous faire une réponse plus technique. Cela fait vingt ans maintenant que je travaille sur le département. Cela fait une quinzaine d'années que j'ai en charge le dossier de la Loire. Et effectivement quand je participe à des réunions de chantier il m'arrive quelquefois de décrocher de la réunion technique pour observer la Loire. C'est toujours un réel plaisir de regarder la Loire. Ce n'est jamais la même. Ce n'est jamais la même entre Saumur et Les Ponts-de-Cé. Entre Les Ponts-de-Cé et Nantes. Ce n'est absolument pas la même. ■

• **CENTRE PERMANENT D'INITIATION A L'ENVIRONNEMENT (CPIE)**

Ferme Abbatiale des Coteaux BP 09
49410 - SAINT-FLORENT-LE-VIEIL
Tél : 02 41 72 52 37
Fax : 02 41 72 57 64

• **CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE SERVICE DE L'AGRICULTURE DE L'AMÉNAGEMENT RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Hôtel du Département BP 4104
49041 ANGERS Cedex
Tél : 02 41 81 49 49

• **CONSERVATOIRE REGIONAL DES RIVES DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS**

Hôtel de Région
1 rue de la Loire
44266 - NANTES Cedex 2
Tél : 02 40 41 62 76
Fax : 02 40 41 62 80
E.mail : conservatoire@wanadoo.fr

• **ECOMUSEE D'ANJOU**

Place Vallon
49570 - MONTJEAN-SUR-LOIRE
Tél : 02 41 39 08 48
Fax : 02 41 39 03 38

• **FEDERATION DE PECHE ET PISCICULTURE**

11 avenue Turpin de Crissé
49100 - ANGERS
Tél : 02 41 87 57 09
Fax : 02 41 87 88 37

• **OBSERVATOIRE DE LA VALLEE DE LA LOIRE**

8 rue du Roi René
Mairie
49250 - SAINT MATHURIN
Tél : 02 41 57 37 55

• **PNR - PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE ANJOU TOURAINE (PNR)**

Abbaye de Seuilly
37500 SEUILLY
Tél : 02 47 97 21 00
Fax : 02 47 97 21 09

• **SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE**

14 rue Lionnaise
49100 - ANGERS
Tél : 02 41 78 71 41

• **SERVICE DE LA NAVIGATION**

Boulevard Charles Barangé
49000 - ANGERS
Tél : 02 41 80 09 28

• **SYNDICAT INTERCOMMUNAL TOURISTIQUE DU VAL DE LOIRE (SITVAL)**

La Gare
49250 - LA MENITRE
Tél : 02 41 57 36 34

• **SYNDICAT MIXTE DES RIVIÈRES NAVIGABLES DE L'ANJOU.**

1 Pace Kennedy
49 000 ANGERS
Tél : 02 41 23 51 20

Les Trophées de l'Ardoise d'Angers

L'opération «Trophées de l'Ardoise d'Angers» est une initiative du Conseil général vite rejointe par trois autres collectivités, la Région Pays de la Loire, le District de l'agglomération angevine et la Ville de Trélazé. Elle s'inscrit, dans le contexte très difficile de l'économie ardoisière angevine, en échos du soutien exprimé par ces collectivités à l'une des industries les plus traditionnelles de l'Anjou. Cette campagne, lancée pour une année à l'automne 1998, doit se conclure prochainement par l'annonce de ses lauréats et la remise des Prix de l'innovation, du patrimoine, et des mentions pour l'environnement et pour la technicité.



Un jury a choisi parmi la présélection de 33 candidatures à partir des critères attestant la capacité de l'ardoise à contribuer à l'expression architecturale contemporaine autant qu'à la sauvegarde et à la valorisation du patri-moine. ■

B.L

(Un site sur le Web expose l'ensemble de l'opération, il est accessible sur le www.Trophee-ardoise.com).

Un siècle d'architecture en Maine-et-Loire

À partir du 10 décembre, alors que la pression festive de la fin du siècle commencera à animer les rues et les cœurs, l'architecture sera à la fête dans l'espace Célestin Port de l'Hôtel du Département. Trois expositions, une animation de l'espace public et un jeu-concours dans la presse locale mettront en valeur un siècle de constructions, «100 ans - 100 bâtiments» d'une part, la rétrospective de vingt ans d'architecture, d'urbanisme et d'environnement en Maine-et-Loire d'autre part, quinze ans de maîtrise d'ouvrage départementale en matière de construction de collèges, «Les douze heures du collégien» enfin.

La sélection de cent bâtiments angevins du



vingtième siècle fera aussi l'objet d'une projection nocturne sur l'espace public de la placette Saint Aubin, au droit des anciennes archives départementales, lieu des expositions ; celles-ci seront ouvertes au public du 11 décembre 1999 au 26 février 2000.

Un jeu-concours accompagnera ces manifestations, durant trois semaines, dans les colonnes du Courrier de l'Ouest. ■

B.L

LES ECREVISSES EN PAYS BAUGEOIS

Le Guenediau

le 23 et 24 Octobre

Présentation scientifique pour le grand public avec démonstrations, exposés et dégustations
Intervention du C.A.U.E. à 17 h le Samedi 23 pour le projet de la Maison de l'écrevisse.

ELUS, MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE ET RESPONSABILITÉ

le lundi 6 décembre à 15 heures.

Une rencontre d'information à l'intention des élus communaux, des secrétaires de mairies et de toutes personnes concernées par la responsabilité des actes d'aménagement est proposée par l'Association départementale des Maires, le CAUE de Maine-et-Loire et la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, à Angers.
Renseignements auprès du CAUE.

L'ÉQUIPE DU CAUE de Maine-et-Loire, malgré un plan de charge toujours recommencé, reste citoyenne et active. Après 1998 et Louis, adorable aîné des enfants Jeanne-Bouvier, 1999 et Lucille en sont une preuve de plus. Félicitations à JPD et à son épouse. En attendant 2000 et le prochain héritier.



LA LOIRE ET SA MARINE

Ecomusée de Montjean

Exposition jusqu'au 01/11/99
tous les dimanches après-midi
Navigation à l'ancienne sur la gabare
«La Montjeannaise»
(sur réservation à partir de fin septembre)
Tél : 02 41 39 08 48

SEMAINE DE LA SCIENCE

Maison de la Technopole, à Angers

du 18 au 24 Octobre 1999
8, rue Le Notre
49066 - ANGERS cedex 01
Tél : 02 41 72 14 21
Fax : 02 41 72 14 22

La Loire et ses débordements...

ou comment dompter l'impétueuse

Au commencement étaient les P.S.S. (Plans des Surfaces Submersibles).

Vint ensuite l'atlas des zones inondables.

Suivit le Plan Loire Grandeur Nature.

Qui donna lieu à un Projet de Protection.

Qui se transforma ipso-facto en P.I.G. (Projet d'Intérêt Général).

Qui se poursuivra en P.P.R. (Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles).

Un déchiffrage s'impose.

A l'origine, donc, un Plan des Surfaces Submersibles, approuvé pour la Loire par un décret de 1958, avait déjà été délimité en tenant compte des plus hautes eaux connues (en référence à la crue de 1856) et distinguait :

- les zones A, dites de grands débits

- les zones B, dites complémentaires, protégées ou non par des digues

- les zones C, dont la totalité en Maine-et-Loire se situent dans le Val d'Authion, submersibles mais non réglementées.

Bien qu'ayant le statut de servitudes d'utilité publique, et en tant que telles devant être annexées aux documents d'urbanisme, la réglementation s'est peu opposée à l'urbanisation dans les zones B et a fortiori dans les zones C.

Ce constat ajouté à la crainte d'une trop grande confiance dans l'insubmersibilité de la levée de protection du Val d'Authion, ainsi sans doute qu'à la leçon tirée des événements

dramatiques de Vaison-la-Romaine, a conduit l'Etat à mettre en place en 1990 les atlas des zones inondables dans le but de porter à la connaissance des collectivités et du public les éléments d'information sur les risques d'inondations.

Dans l'optique d'une gestion des zones inondables, un plan d'aménagement d'ensemble de la Loire appelé "Plan Loire Grandeur Nature" a été défini afin de trouver "un bon équilibre entre la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le développement économique".

Un des axes principaux de ce plan prévoit notamment l'identification des zones inondables par la publication des atlas, dont celui du Val d'Authion. Il prévoit également en corollaire le contrôle de l'aménagement des zones inondables à travers un Projet de Protection. Le contenu de ce projet de protection, qualifié de Projet d'Intérêt Général, est porté à la connaissance des autorités compétentes dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme (schémas directeurs, plans d'occupation des sols, plans d'aménagement de zones) et sera suivi du fameux P.P.R. (à ne pas confondre avec le P.N.R., Parc Naturel Régional) afin d'assurer la pérennité des règles de gestion.

Le périmètre du projet de protection concerne les zones inondables des 26 communes du Val d'Authion, de Varennes-sur-Loire aux Ponts-de-Cé et des 14 communes de la rive gauche

de la Loire, de Montsoreau à Juigné-sur-Loire en reprenant les zones d'aléas définies dans l'atlas.

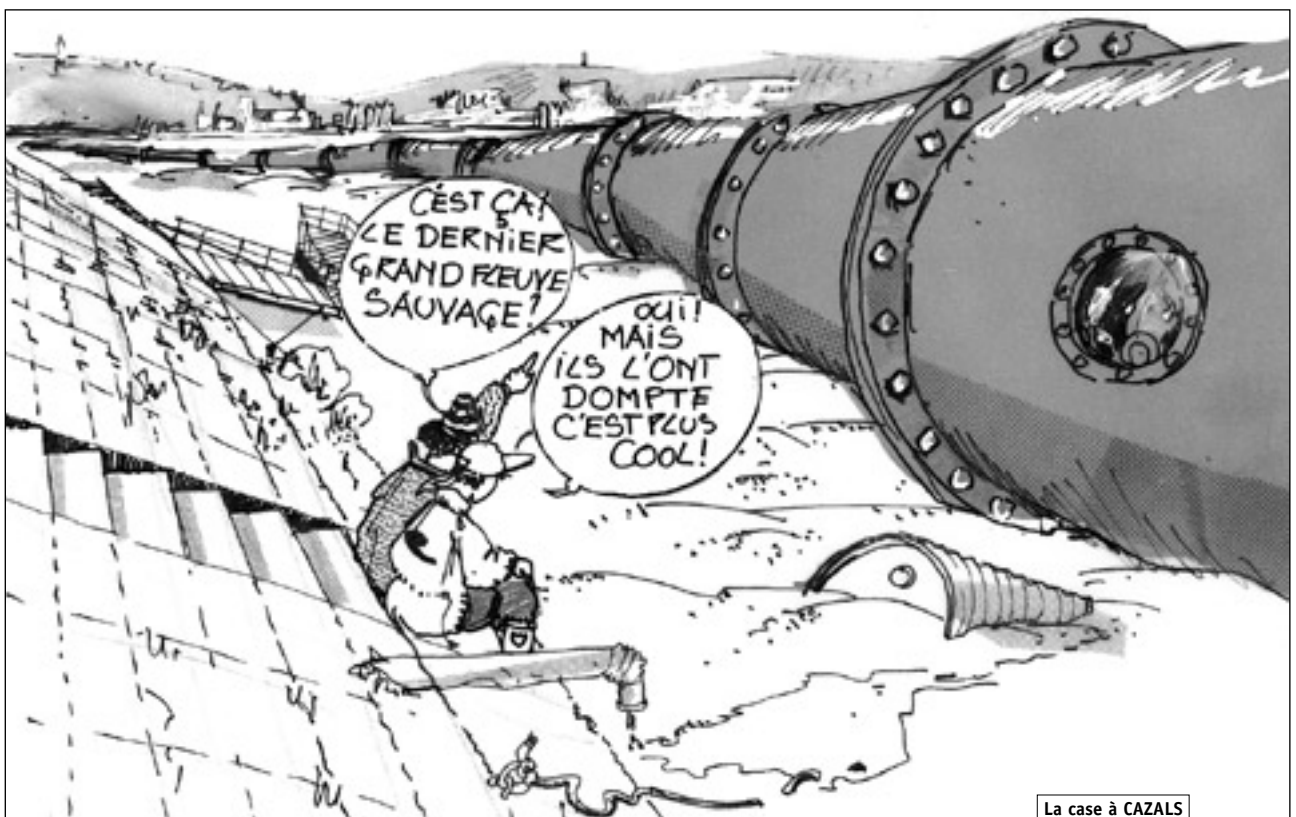
Les conséquences :

Le plan met en oeuvre diverses dispositions interdisant ou limitant toutes constructions nouvelles à usage d'habitation en distinguant les zones inondables non encore urbanisées et les zones inondables déjà urbanisées.

Pour la première catégorie, sauf dans de très rares exceptions, les constructions nouvelles sont interdites. Les extensions à usage d'habitation sont limitées à 35 m² d'emprise au sol et d'une manière générale, les rez-de-chaussée des constructions doivent se situer à 0,50 m au-dessus du terrain naturel et celles-ci doivent comporter un niveau habitable en permanence au-dessus de la cote des plus hautes eaux connues, aisément accessible par l'intérieur. Cette disposition est également valable dans les zones déjà urbanisées où les constructions nouvelles peuvent être autorisées dans des conditions strictement définies.

Au-delà de la limitation très ferme des possibilités de construire, on s'oriente manifestement ainsi vers une évolution très sensible de la typologie de l'habitat dans la vallée de l'Authion ; celle-ci ne manque pas de poser question sur ses futures transpositions architecturales. ■

F.T



Passer le dimanche

au bord de l'eau

Avec l'automne s'éteignent peu à peu les guinguettes qui, néons et guirlandes d'ampoules multicolores en bandoulière, durant tout l'été, ponctuent de plus en plus souvent les bords de Loire. Elles sont des lieux de fêtes et de rencontres, au fil de l'eau. Alors même que les reflets de lune épousent les lumières du couchant, ces paillotes précaires animent les bords du fleuve dans une sorte de nostalgie des années 30. Les belles équipes et leur gouaille résonnent en écho des vapeurs

persillées qui se mélangent à la brume tiède du soir. Ce sont autant d'instant de liberté que l'on retrouve aujourd'hui peu à peu, après des années d'oublis.

Mais la rigueur du droit des sols contrarie le développement de ces installations non conformes à l'air réglementaire du temps, P.I.G., P.P.R. et P.O.S. obligent ! Alors, pour

que l'accordéon ne pleure pas la fermeture des volets, l'idée fait son chemin de guinguettes à roulettes qui ne seraient pas contraintes par les îres saisonnières ou le débordement des flots. Une prochaine expérience sur l'ancien site sablier de Saint Martin de la Place devrait préciser le concept. On pourrait bien alors, dès la prochaine saison, en ce lieu, de nouveau passer le dimanche au bord de l'eau. ■

B.L

Images du plat Pays

la petite soeur d'Amsterdam

Aidée dans sa manœuvre par un colosse d'une cinquantaine d'années, la petite Fiat essaie de loger son volumineux et hétéroclite attelage sur ce bout de trottoir étroit fait de briques et de pierres usées. En cette fin d'été, c'est la rentrée universitaire et les étudiants retrouvent «leur quartier» au cœur de la vieille et maternelle cité.

Comme quelques autres la Keisergracht est une rue du centre, partagée rive droite/rive gauche par un large canal en contrebas.

Une atmosphère de banlieue d'autrefois émane de ces demi-rues aux allures d'arrière cour, bordées par des façades étroites et peu élevées où se mêlent logements bon marché, boutiques d'exotismes, petits cafés. De l'autre côté de la rue, un garde corps surplombe le quai où de puissants marronniers prennent racines.

A deux cents mètres de la cathédrale, l'herbe

folle est partout, entre les pavés, parfois le long des façades, elle voisine en bonne entente avec les plantations loufoques faites par les riverains autour des arbres, en pied d'immeuble (chèvrefeuille, potiron, tomate ou kiwi).

Plus loin, appuyé au garde corps, un vieux triporteur à moteur, encore chaud de son effort, masque le petit escalier qui descend vers le quai.

Le contraste est fort entre ces rues menues et encombrées qui prennent la lumière et le canal. Accompagné de larges quais ombragés, ce dernier est «l'underground» de la ville. Au fond du quai, des caves juxtaposées se logent sous la rue accueillant indifféremment ateliers d'artistes, cafés branchés, local de musique, ou débarras des étages supérieurs.

Cette ville aux accents latins, à la nonchalance étudiée, image d'un morceau de castille qui se serait adoucie dans sa dérive vers le Nord, c'est Utrecht, la ville drapière du temps de Charles Quint. Attachée à la maison d'Espagne jusqu'à la fin du 16ème siècle, elle gagne son emprise sur la mer et édifie sa notoriété autour du commerce de tissus.

Au même moment Amsterdam, à 40 km de là, sous la formidable impulsion de la compagnie des Indes orientales se redessine autour de ses canaux et devient la très «Haussmannienne» Venise du Nord.

Ville d'art et d'étude, la culture des belles choses est ici une expression naturelle, commune, ancienne et sans emphase. Sur les petites places, à l'angle de nombreuses rues des sculptures discrètes répondent à la quiétude surannée des immeubles de briques. Plus loin, sur la place Stadhuisbrug, les façades anciennes sont un support pour de grandes toiles imprimées sur lesquelles peintres et photographes

s'affichent. Images crues ou flamboyantes de couleur, elles évitent la tentation facile de l'excès ou de la provocation.

Ronde et polissée par des siècles d'urbanités sans heurts, Utrecht se laisse boire en cette fin d'été comme un frais résiné. ■

V.C



IMAGO n°8 octobre 1999 - Publication trimestrielle du CAUE 49

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire

Maison des maires - 9, rue du Clon - 49 000 ANGERS
Téléphone : 02.41.18.10.00
Télécopie : 02.41.18.10.10
Email : caue49@imaginet.fr

Directeur de la publication, Rédacteur en chef : Bruno LETELLIER
Ont contribué à la réalisation de ce numéro :
Clarisse BODINIER - Vincent CAZALS - Catherine DADOUCHE -
Jean-Pierre DUCOS - Dominique SERVANT - François TRENT
Interviews : Thierry CHARRIER et Vincent DEGROTE
Maquette : Mickaël BOUJÉ

Dépôt légal : Octobre 1997
Imprimerie : SETIG
N° ISSN : 1282-5204